

Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 2016-06-08

N° de dépôt : CAT-126

Secrétaire : A. Lavoie

Lac Kénogami, 13 novembre 2015

M. Maxime Perreault
Commission de l'aménagement du territoire
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Maintien et réaménagement du district 1 de Ville Saguenay

Suite au dépôt à l'Assemblée nationale d'un projet de loi privé et suite à l'invitation de madame Josée Néron, conseillère municipale de Saguenay, j'aimerais vous présenter dans les quelques lignes qui suivent une proposition pour le maintien du district de Lac-Kénogami (district 1) de l'arrondissement de Jonquière et ce, dans le cadre du « *projet de loi privé de Ville Saguenay concernant la réduction du nombre de conseillers municipaux* ». J'aimerais aussi que vous fassiez parvenir la présente aux membres de la commission parlementaire qui étudieront ce projet.

D'entrée de jeu, je m'oppose à la proposition d'intégrer le district de Lac-Kénogami à celui de Jonquière. Pareille hypothèse, selon moi, minerait de façon continue notre représentativité au conseil municipal de Saguenay. Alors qu'au contraire, il faut l'affirmer à répétition et sans relâche pour bien faire voir les besoins et intérêts du citoyen de la périphérie de Ville Saguenay. Vous trouverez donc dans les lignes qui suivent un argumentaire succinct qui justifie cette position et qui met de l'avant la construction d'un district qui regrouperait les citoyens et citoyennes qui vivent autour ou près du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables (secteur périurbain).

À Lac-Kénogami, depuis la fusion en 2002, il y a eu et il y a encore une obligation pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes de ce secteur de se repositionner puisque les instances décisionnelles municipales sont maintenant centralisées soit à Jonquière ou à Chicoutimi. Avant, nous pouvions agir rapidement et souvent efficacement sur la structure municipale. Le pouvoir était proche, à proximité. Aujourd'hui, cela semble plus difficile puisque

les centres de décisions sont soit à Jonquière ou à Chicoutimi. C'est dans ce contexte qu'il y a, depuis quelques années à Lac-Kénogami, une volonté collective de prise en main de son propre destin et de son propre développement et ce phénomène semble s'accroître de plus en plus, sans pour le moment remettre en cause la fusion de 2002.

On peut remarquer un mouvement de revitalisation du milieu. Certains groupes sont actifs dans le domaine culturel en organisant des concerts, d'autres travaillent pour la protection de l'environnement, particulièrement l'eau du lac et la protection des bandes riveraines, d'autres encore s'occupent de générer des activités commerciales localement. La création de la Coop Lac Kéno en 2012 est un de ceux-là et ça marche. En passant, la Coop Lac Kéno a fait honneur à sa communauté et à l'ensemble de la municipalité de Saguenay en gagnant en 2014 des prix au plan provincial et local pour son implication dans le milieu et sa réussite commerciale. En un mot, on peut affirmer que l'ensemble des groupes socio-économique de Lac-Kénogami sont de plus en plus conscients et convaincus que leur implication dans le milieu est garante de son propre développement et de sa propre évolution. On peut même affirmer que cette confiance en soi retrouvée, cette fierté de nos réussites et cette maturité collective sont de plus en plus affirmées. Il faut cependant que nos dirigeants au Conseil municipal appuient cette volonté si l'on veut que ce mouvement grandisse encore et rende notre communauté encore plus riche humainement et économiquement. Un des moyens pour établir un partenariat efficace avec notre municipalité est de maintenir notre représentation actuelle à la table du Conseil de Ville Saguenay et même tenter de la renforcer.

Lorsqu'on regarde la carte de Ville Saguenay, on remarque qu'il y a une concentration de population autour des anciens centres-villes, soit Chicoutimi, Jonquière, La Baie. Il est relativement facile de constituer des entités ou des regroupements pour former de façon homogène des districts électoraux municipaux avec un nombre d'électeurs et d'électrices relativement similaire. Pour les secteurs périurbains la tâche est un peu plus compliquée et exige souvent d'autres critères que strictement le nombre.

Lac-Kénogami touche le secteur de Laterrière, de l'ancienne municipalité de Lac-Kénogami et de Larouche (baie Cascoûia). De plus, moins directement, les secteurs de la rivière aux Sables et de la rivière Chicoutimi (ses affluents). D'ailleurs, le comité du bassin versant créé lors du « déluge » (1997) se nomme « *Comité de bassin versant du lac Kénogami et des rivières aux Sables et Chicoutimi* ». On pourrait penser qu'il y a là un regroupement naturel. (Voir sur le site : <http://bibliotheque.ugac.ca/CPLRK/mandat.html>).

Je propose de regrouper l'ensemble des personnes qui résident sur les rives du lac Kénogami, comprenant ceux et celles du côté de Larouche, ceux et celles des anciennes limites de la municipalité de Lac-Kénogami ainsi que les riverains de la Rivière aux Sables et rivière Chicoutimi pour en faire un district ou un secteur avec un conseiller ou une conseillère centré sur les préoccupations de ce secteur.

Il m'apparaît clair que pareille proposition ne va pas de soi pour les personnes sur les rivières aux Sables et Chicoutimi. On pourrait croire qu'ils ont toujours été « *aspirés* » par les préoccupations soit de Jonquière ou Chicoutimi et plutôt tournés vers les centres-villes. Le changement des limites pour fixer le secteur électoral n'est qu'un premier pas. Il faudra ensuite faire la démonstration qu'il y a des intérêts communs pour des personnes sur ou près de rives de ces cours d'eau. Pour ma part, j'en suis convaincu.

Nous n'avons qu'à penser à la question des fosses septiques, à la sécurité sur l'eau, l'augmentation de la valeur foncière des propriétés sur les rives d'un lac ou d'une rivière. Il a été démontré ailleurs que la spéculation foncière chasse les premiers arrivants qui sont maintenant plus âgés et ne peuvent plus suffire financièrement à l'augmentation des taxes foncières. Comment maintenir le plus longtemps possible la personne âgée dans son domicile à Lac-Kénogami sachant que le maintien à domicile coûte beaucoup moins cher que le maintien en institution privée ou publique. Il y aurait aussi l'équité concrète entre les citoyens des centres-villes et ceux de la périphérie face aux services publics de santé et de services sociaux, de loisirs ou de transport. Il ne s'agit pas ici de dédoubler les services publics qui existent déjà, mais bien de les développer en interpellant un conseiller ou une conseillère municipale qui prendrait en compte les préoccupations et les particularités de ces citoyens installés aux limites de la ville. Si l'on admet que vivre en milieu péri-urbain est différent de vivre au centre-ville, il faut alors inventer des solutions (perspective d'innovation sociale) en lien avec leurs exigences et leurs inquiétudes et développer des services de proximité en santé, en loisir et en transport qui collent à cette réalité. Un porte-parole élu au conseil municipal pour les secteurs de Lac-Kénogami et des rivières aux Sables et rivière Chicoutimi pourrait selon nous mieux prendre en compte nos intérêts et nos besoins.

Un autre aspect important nous distingue du « *centrevillelajoie* ». Nous vivons dans un milieu récréotouristique. Comment et à quel niveau la municipalité doit s'impliquer dans ce genre de développement en lien avec l'acquisition et du développement des infrastructures municipales. Un représentant ou une représentante au conseil municipal de notre ville est,

selon moi, nécessaire pour faire cheminer et avancer nos dossiers de développement économique liés au secteur récréotouristique.

Si l'on fait succinctement une analyse du développement du secteur de Lac-Kénogami dans ses limites actuelles, on remarque une certaine dévitalisation (disparition de la réception à l'ancien hôtel de ville de Lac-Kénogami, la détérioration de la bâtisse et vieillissement du garage municipal, moins d'investissement dans les chemins du secteur). Si ce n'était de l'engagement et l'action des 275 membres de la Coop Lac Kéno, des activités culturelles à la petite chapelle Saint-Cyriac, de la publication du journal de quartier « Au Courant du Lac » et du dynamisme du club d'âge d'or « La Jouvence - FADOQ », il y aurait peu de développement du secteur. Cette prise en charge citoyenne qui se manifeste actuellement à Lac-Kénogami doit résonner à la « table » du conseil municipal de Saguenay. Il nous faut alors un conseiller ou une conseillère de la Ville pour contrer tout mouvement de dévitalisation et mettre en valeur les atouts de notre « coin de pays » tout en générant de la richesse, de la qualité de vie et du développement économique local. Sans représentant ou représentante au conseil municipal, j'ai la nette impression que notre milieu est en grand risque de régression.

Je vous prie de noter que la présente est une position personnelle pour le moment, sauf qu'une rapide consultation dans mon entourage m'indique qu'il est possible, selon moi, d'obtenir l'assentiment et de rallier plusieurs personnes autour du Lac Kénogami sur ma proposition. Je propose donc de constituer un district (15°) avec conseiller ou conseillère qui inclurait « Lac et Rivières de Saguenay » Autrement dit, fusionner une partie des districts actuels de Laterrière (rivière Chicoutimi) et de Jonquière (rivière aux Sables) avec celui de Lac-Kénogami pour former le district 1. Pareil découpage formerait alors un district d'environ 6 000 électeurs et électrices (voir annexe).

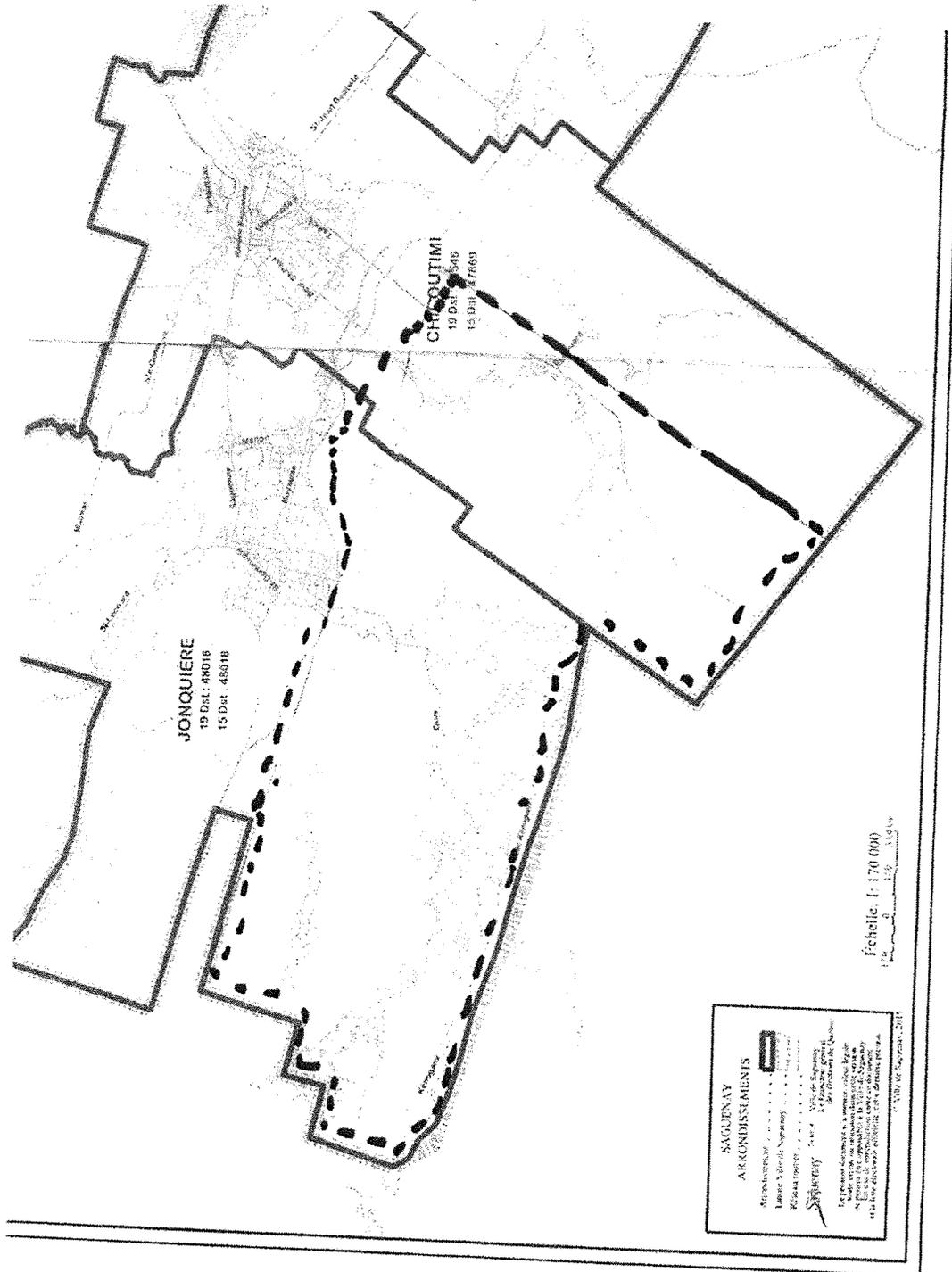
Merci de l'attention



Louis Pilote Lac Kénogami

louis.pilote@cjonquiere.qc.ca

ANNEXE



Note : Carte qui trace grossièrement (pointillé) le contour de ce district. Il faut comprendre que toutes modifications qui n'altèrent pas les sens et reprennent l'essentiel de ma proposition sont cependant envisageables et discutables.

